



MAIRIE DE LUDESSE

INFORMATION CARTES NATIONALES D'IDENTITE

Réforme des modalités d'instruction des demandes de cartes nationales d'identité (CNI).

La mise en œuvre du Plan Préfecture Nouvelle Génération entrera en vigueur dans notre région Auvergne-Rhône-Alpes le 21 mars 2017.

Ainsi, à compter de cette même date, les demandes de cartes nationales d'identité seront reçues **uniquement** dans **22 communes du Puy-de-Dôme**, déjà équipées d'un dispositif de recueil.

(Ambert - Aubière - Beaumont - Besse et Saint Anastaise - Brassac les Mines - Chamalières - Clermont-Ferrand - Cournon d'auvergne - Cunlhat - Gerzat - Issoire - Les Martres de Veyre - Lezoux - Pont du Château - Puy-Guillaume - Riom - Rochefort Montagne - Saint Amant Tallende - Saint Eloy les Mines - Saint Georges de Mons - Thiers - Volvic).

De ce fait, la Commune de LUDESSE n'acceptera plus les demandes de CNI papier à partir du 21 mars 2017.

Ludesse, le 20 février 2017
Le Maire, René MARAIS.